



«La catastrophe n'est pas nos portes! ». C'est en ces termes que le ministre haïtien des Affaires étrangères, Lener Renaud, a démenti les informations qui laissaient croire que les autorités dominicaines se prépareraient à déporter massivement plusieurs milliers de compatriotes haïtiens vivant en situation irrégulière en République Dominicaine.

Le 15 juin 2015 a été, dans un premier temps, la date butoir accordée aux Haïtiens vivant en situation irrégulière, en République dominicaine, pour se faire enregistrer dans le Plan national de régulation des étrangers en situation de migration irrégulière (PNRE).

Passé ce délai, plusieurs migrants-es haïtiens(es) en République dominicaine, courraient le risque d'être rapatriés-es en grand nombre, selon certaines informations.

«Cette question de déportation massive n'existe pas », a fait savoir le chancelier haïtien. Selon Lener Renaud, le gouvernement haïtien dispose de 45 jours, après le 15 juin, pour continuer son Programme de documentation des migrants haïtiens (PIDIH) pour permettre aux Haïtiens identifiés d'intégrer le PNRE.

Haïti-RD:« pas de déportation massive à partir du 17 juin », rassure le chancelier haïtien

Écrit par WJL/HPN

Mardi, 02 Juin 2015 14:28

Lors d'une rencontre entre les chanceliers des deux pays la semaine dernière, le gouvernement haïtien a proposé aux autorités dominicaines un protocole de rapatriement qui tient compte des conventions relatives aux droits de l'enfance, de la femme, des vieillards etc.

le gouvernement haïtien reconnaît le droit des autorités dominicaines de vouloir rapatrier des personnes vivant en situation irrégulière chez elles, toutefois, selon Lener Renaud, cela doit se faire selon les principes.

« On ne peut pas recevoir n'importe qui, n'importe où », a prévenu le chancelier haïtien. Il a annoncé la visite en Haïti du ministre dominicain des Affaires étrangères, Andres Navarro, dans les prochains jours, pour discuter sur la mise en application du protocole de rapatriement.

Par ailleurs, des observateurs dénoncent la lenteur des autorités haïtiennes dans l'application du Programme de documentation des immigrants haïtiens (PIDIH). Est-ce qu'en 45 jours, l'Etat haïtien va pouvoir réaliser ce qu'il n'a pas pu faire en un an?

Wilner Jean Louis/HPN

Jnlouis2010@yahoo.fr